CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du compte-rendu du conseil du 1 ^{er} juillet 2022	Page 2
3.	Bâtiments : contrat de maintenance climatisation, chauffage, ventilation (su	ijet reporté) Page 2
4.	Association : subvention exceptionnelle amicale des sapeurs-pompiers	Page 2
5.	Personnel: renouvellement contrat assurance groupe	Page 2 à 3
6.	Personnel : ouverture de deux postes de directeurs de structure	Page 3
7.	Pérennisation d'un poste d'adjoint technique	Page 3
8.	SIEML : réparation d'un candélabre rue du Lac (sujet reporté)	Page 3
9.	Mobiliers sportifs et aires de jeux	Page 3
10.	Finances : admission en non valeur	page 4
11.	Biens communaux : vente d'un tracteur et d'une remorque	page 4
12.	Divers : personnel, création d'un poste d'AESH	Page 4
13.	Divers : personnel, création d'un poste d'apprenti	Page 4
14.	Divers : personnel, tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre 2022	Page 4
15.	Divers : finances, taxe d'habitation sur les logements vacants	Page 4 à 5
16.	Divers : bâtiment 2 rue de Bretagne (future MAM)	Page 5
17.	Compte-rendu des commissions	Page 5
18.	Calendrier	Page 6

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 2 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 24 août 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents: Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Myriam GOURDON, Laetitia COULONNIER

Membres absents : Olivier BACLE (donne pouvoir à Claire BIMIER), Guy VASSOR (donne pouvoir à Jean-Robert TIGNON), Laurence TISSEROND (donne pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Céline FROGER (donne pouvoir à Pascal DANIEAU), Nadine BOURCIER (donne pouvoir à Laetitia COULONNIER), Valérie DURAND

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

1 - <u>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

2 - <u>APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU</u> 1^{er} JUILLET 2022

3 - <u>BÂTIMENTS</u>: <u>CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION</u>, <u>CHAUFFAGE</u>, <u>VENTILATION</u>

Sujet reporté

4 - ASSOCIATION: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le centre de secours du MAY-SUR-EVRE intervient sur notre commune. Le capitaine Anthony BOSSARD, chef de centre, vient d'être remplacé par le lieutenant Patrice VINCENT. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers du MAY-SUR-EVRE sollicite les 4 communes dépendant du centre pour prendre en charge à hauteur de 319 \in chacune le coût de la cérémonie de passation de commandement du 1^{er} iuillet dernier.

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** de prendre en charge ces frais à hauteur de 319 €.

5 - PERSONNEL: RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE GROUPE

Depuis de nombreuses années, la commune s'assure contre le risque statutaire via un contrat négocié par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire. Il s'agit de prendre en charge les coûts liés aux absences du personnel pour cause de maladie, maternité...

Actuellement, la cotisation annuelle est de 19 000 € environ.

Le contrat en cours sera résilié le 31 décembre prochain par l'assureur.

Il s'agit de relancer une consultation dont les caractéristiques sont les suivantes :

- -Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels ;
- -Franchise de 60 jours fermes cumulés accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise ;
- -Garantie des charges patronales (optionnelle)

Option:

Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces 2 risques.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au contrat groupe. Le choix de l'assureur se fera dans quelques mois par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire.

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** d'adhérer au contrat groupe.

6 – PERSONNEL: OUVERTURE DE 2 POSTES DE DIRECTEURS DE STRUCTURE

La reprise des différents services de la petite enfance par la commune, sera effectif le 1 er janvier 2023.

Actuellement, des propositions de reprise pour le personnel de l'AELA sont en cours d'élaboration, et leur seront présentées en septembre et octobre. Le recrutement des deux futurs directeurs ou directrices est lancé.

Des contacts ont été pris avec les différentes administrations, pour établir les déclarations réglementaires.

Dans le cadre de cette reprise des services de la petite enfance par la commune, les deux directeurs(trices) de structure (multi-accueil d'un côté et APS / ALSH de l'autre) doivent être recrutés au préalable pour organiser le futur service et travailler le projet pédagogique.

Le responsable de la crèche peut être un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants, un(e) infirmier(ère) ou un(e) puériculteur(trice). Celui ou celle du périscolaire devra avoir une formation dans l'animation.

Il est demandé au conseil municipal de créer ces deux postes de directeurs(trices) de structure.

A l'unanimité, le conseil municipal **CRÉE** ces deux postes de directeurs(trices) de structure.

7 - PÉRENNISATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Une des personnes responsables du ménage à la salle des sports a été mutée, après avoir été en disponibilité pendant 1 an.

Il convient de recréer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} novembre 2022 pour 4,44/35 en afin de titulariser sa remplaçante en poste depuis 1 an.

A l'unanimité, le conseil municipal CRÉE un poste d'adjoint technique pour 4,44/35ème.

8 - SIEML: RÉPARATION D'UN CANDÉLABRE RUE DU LAC

Sujet reporté.

9 - MOBILIERS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX

SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET fait partie depuis plusieurs années d'un groupement de commandes avec des communes voisines (dont CHOLET) pour le contrôle réglementaire des aires de jeux et mobiliers sportifs.

Le contrat prend fin en décembre 2022.

Le coût cette année était de 706 €.

A l'unanimité, le conseil municipal **RENOUVELLE** ce groupement de commandes.

10 - FINANCES: ADMISSION EN NON VALEUR

La trésorerie a fourni une liste de deux créances pour lesquelles tous les recours sont épuisés. Il s'agit d'une facture restaurant scolaire (24,71 € repas au CISPA) et une pour la salle de la Prairie (41,53 € tables détériorées).

A l'unanimité, le conseil municipal ADMET en non-valeur (annule) ces deux créances.

11 - BIENS COMMUNAUX : VENTE D'UN TRACTEUR ET D'UNE REMORQUE

Les services techniques n'utilisent plus depuis plusieurs années un tracteur Fiat et une très vieille remorque. Le tracteur mis en service en 1985, avait été acheté par la commune en 1995 et ne roulait plus sur la voie publique pour des raisons de sécurité. Une entreprise de travaux publics s'est portée acquéreur, afin de l'utiliser en interne. Le prix de vente a été fixé à 1 600 € HT / 1 920 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal VALIDE cette vente.

12 - DIVERS: PERSONNEL: CRÉATION D'UN POSTE D'AESH

Une enfant de l'école des Bois bénéficie d'une AESH (Accompagnante d'un Enfant en Situation de Handicap) sur tout son temps scolaire. La Maison de l'Autonomie vient de lui accorder également la possibilité de cette aide pour la pause méridienne.

Il n'y a pas de prise en charge financière pour ce poste. C'est à la commune d'embaucher un aidant. L'an dernier, la commune avait déjà embauché une personne pour un cas similaire. L'AESH actuellement sur le temps scolaire accepterait de l'aider au restaurant scolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal **CRÉE** un poste d'AESH (pour l'instant uniquement le jeudi à hauteur d'1h15) à partir du 8 septembre.

13 - DIVERS: PERSONNEL: CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI

Les services techniques ont une charge de travail équivalente à 5,5 Equivalents Temps Plein. En 2018 et 2019, l'équipe de 5 agents avait été renforcée en embauchant un apprenti aux espaces verts. Il était présent 50% de son temps pendant sa formation.

Cette année et pour 2 ans, nous avons trouvé un nouvel apprenti en brevet professionnel aménagement paysager, en partenariat avec la MFR de Chalonnes-sur Loire.

En début de formation, il sera rémunéré 710 € brut par mois. Depuis juillet dernier, les communes ne reçoivent plus d'aide mais la formation est totalement prise en charge par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et par la MFR.

A l'unanimité, le conseil municipal **CRÉE** ce poste d'apprenti, du 1 er septembre 2022 au 31 août 2024.

14 - DIVERS: PERSONNEL: TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er OCTOBRE 2022

Suite à ces mouvements de personnel, l'effectif communal s'établira comme suit au 1^{er} octobre 2022 :

27 titulaires ou stagiaires (effectifs en disponibilité exclus) dont 12 à temps complet, soit 21,93 équivalents temps plein ;

13 contractuels

A l'unanimité, le conseil municipal VALIDE ce nouveau tableau des effectifs.

15 - DIVERS: FINANCES: TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, la taxe d'habitation a disparu progressivement pour les résidences principales. Les résidences secondaires restent taxées.

La commune a la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation pour les logements vacants depuis plus de deux ans. Une trentaine de logements à Saint-Léger-sous-Cholet pourrait être concernée. Cette mesure est

justifiée par la pénurie de logements sur la commune, afin d'inciter les propriétaires à les mettre en location.

A l'unanimité (moins 1 abstention), le conseil municipal **DÉCIDE** de mettre en place cette option à partir du 1^{er} janvier 2023.

16 - DIVERS: BÂTIMENT 2 RUE DE BRETAGNE (FUTURE MAM)

Pendant l'été, les marchés de travaux ont été notifiés aux différentes entreprises et la démolition à l'intérieur du bâtiment a commencé. Malheureusement, certains fournisseurs ont signalé de très gros délais d'attente dans les matériaux, notamment les ouvertures.

Ainsi l'échéance du 31 décembre pour la fin des travaux ne pourra certainement pas être respectée. Planning prévisionnel :

Début septembre : fin des démolitions

ème

2 guinzaine de novembre : menuiseries intérieures et cloisons

Décembre : plomberie électricité

Janvier : menuiseries extérieures et doublage

Février : carrelage sol souple peinture Mars : finitions et réception des travaux

17 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- Rue d'Anjou : des aménagements sécuritaires devant le CSI (écluse..) ont été installés à titre provisoire.
- Pendant cet été, la sécheresse n'a pas permis d'arroser les terrains de foot. Une dérogation avait été accordée par la préfecture pour le terrain d'honneur, jusqu'à Carisport. En attendant que la pluie revienne pour refaire démarrer les pelouses, un seul match est autorisé par semaine, uniquement sur le terrain d'honneur.
- Le passage de la gare a été réaménagé.
- L'entrée du stade de foot est refaite. Il reste le bitume mi-septembre.

Vie sociale:

- La rentrée scolaire s'est déroulée le jeudi 1^{er} septembre. 369 enfants sont inscrits au restaurant scolaire. Le temps d'attente avant ou après le repas se déroule désormais sur la cour de l'école publique.

Vie associative et communication:

- Conseil Municipal d'Enfants :
 - 17 septembre 2022 à 11h30 : inauguration de l'extension de l'abri à vélos de l'école publique.
 - 24 septembre 2022 à 9h00 devant les salles de sport : opération « nettoyons la nature », ouverte à toute la population.
- Des animations sont organisées tous les dimanches au marché : brocante de meubles, bourses aux jouets et vêtements, expositions associatives.
- Le tournoi Carisport s'est bien déroulé, notamment grâce au terrain de foot maintenu en bon état.

18 - CALENDRIER

		SEPTEMBRE	
Dimanche	4	Marché et brocante de meubles	8h00-13h00
Lundi	5	Bureau AdC	18h00
Lundi	5	Commission Cadre de Vie	20h00
Mardi	6	Commission intercommunalité	19h45
Dimanche	11	Marché et bourse aux vêtements	8h00-13h00
Lundi	12	Commission Vie Sociale	18h30
Mardi	13	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Samedi	17	CME + inauguration abri vélos	10h00 et 11h30
Dimanche	18	Marché et bourse aux jouets	8h00-13h00
Lundi	19	Conseil AdC	18h30
Samedi	24	Nettoyons la nature CME - départ salle des sports	9h00-12h00
Dimanche	25	Marché et exposition de mobylettes et/ou présence d'une association	8h00-13h00

		OCTOBRE	
Dimanche	2	Marché et brocante de meubles	8h00-13h00
Lundi	3	Bureau AdC	18h00
Lundi	3	Commission cadre de vie	20h00
Vendredi	7	Conseil municipal	20h00
Samedi	8	Accueil des nouveaux St Légeois (Mairie)	11h30
Dimanche	9	Marché et bourse aux vêtements	8h00-13h00
Lundi	10	Commission vie sociale	18h15 ou 20h00
Mardi	11	Commission vie associative et communication	20h00
Dimanche	16	Marché et bourse aux jouets	8h00-13h00
Lundi	17	Conseil AdC	18h30
Mardi	18	Commission intercommunalité	19h45
Samedi	22	Fête du boudin	Toute la journée
Dimanche	23	Fête du boudin et vide-greniers	Toute la journée
Dimanche	30	Marché et brocante de meubles	8h00-13h00